



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 25571

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite une nouvelle fois attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la très difficile situation des familles dont l'un des membres, gravement malade, a besoin de l'assistance d'une tierce personne à temps plein pour accomplir les actes de la vie les plus simples. Lorsque l'un des membres de la famille - conjoint homme ou femme, enfants - choisi de se consacrer au malade et de laisser de côté plus ou moins définitivement sa vie professionnelle, un problème de ressources se pose en effet dans la plupart des cas. Il l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre pour que soient favorisés, dans la mesure du possible, ces accompagnements familiaux si importants pour le quotidien des malades.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25571

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7373

Question retirée le : 25 mai 2004 (Retrait pour cause de question identique)